



2 mars 2021

Communiqué de presse

## **Des infractions à la législation européenne constatées à l'abattoir de Blancafort par Manuel Bompard, Caroline Roose et l'association L214**

Tôt ce matin, Manuel Bompard, eurodéputé et chef de la délégation France Insoumise au Parlement européen, accompagné de Caroline Roose, eurodéputée Verts/ALE, se sont rendus avec l'association de protection animale L214 à l'abattoir de Blancafort dans le Cher, où 15 000 oiseaux sont abattus chaque jour.

Ce dernier avait déjà été épinglé par une enquête menée par L214 en décembre sur le transport animal.

Les eurodéputés, tous deux membres de la Commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport, ont pu s'entretenir quelques instants avec la direction de l'abattoir qui a assuré que leurs méthodes étaient aux normes tout en refusant l'entrée du bâtiment aux élu.es pour qu'ils puissent constater si le traitement des volailles était respectueux des normes européennes. Mais un peu plus tard, quatre camions sont arrivés, transportant dans des cages des centaines de volailles entassées.

"Nous avons pu observer que les conditions de transport des volailles ne respectaient pas la législation européenne. Celle-ci précise que les animaux doivent avoir suffisamment de place pour se tenir debout et suffisamment d'espace pour que l'air circule au-dessus de la tête" a constaté l'eurodéputé Manuel Bompard, qui a aussi annoncé que des actions donneront suite à ces découvertes de transgression flagrante de la législation européenne : "Nous allons donc rendre compte de nos observations auprès de la commission d'enquête du Parlement européen sur le transport des animaux. Nous allons également interpellier le ministre de l'agriculture sur ces violations de la loi."

**Manuel Bompard, député européen**

**Contact Presse :** Délégation France insoumise

Cassandra Serier - +33 6 48 75 49 32

**Contact Presse :** La France insoumise

Zoé Abrahams - +33 7 77 37 51 46